

Compte rendu de séance

Séance du 9 Novembre 2015

L'an 2015 et le 9 Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MINIOT Jacques Maire

Présents : Mr MINIOT Jacques, Maire, Mmes : BAUDUIN Jacqueline, BOITEL Christelle, LABOISSE Jeanne-Marie, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, PAVY Madeleine, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, WOZNY Isabelle, MM : BILLET Jean-Michel, BRASSEUR Francis, DAUTREMEPUIS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DELHOMEZ Jacques, DUQUESNOY David, MAGNIEN Julien, PRUVOST Marcel, WILLEMETZ Daniel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 19

Date de la convocation : 03/11/2015

Date d'affichage : 03/11/2015

A été nommée secrétaire : Mme TONNOIR Laëtitia

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance des décisions qu'il a prise dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délégation du conseil municipal du 07 avril 2014 dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Convention des honoraires de l'avocat pour la procédure Commune de Maisnil-les-Ruitz contre Maître Noyelle-Fontaine: Vente ancienne école Fosse 7.

- Equipements sportifs : Choix de la société Véritas dans le cadre de la vérification des équipements sportifs

Objets des délibérations

SOMMAIRE

Modifications budgétaires - 2015_54D

Classement d'une parcelle communale dans le domaine public- Impasse Fardel - 2015_55D

Dénomination de Rue : Rue de Rebreuve - 2015_56D

Correspondant Défense - 2015_57D

Avenant au bail au logement communal 3 rue du Presbytère - 2015_58D

Achat d'un minibus : demande de subvention auprès de la CAF: caisse d'allocations familiales - 2015_59D

Modification du programme Local Habitat d'Artois Comm - 2015_60D

Mise à jour de la longueur de la voirie communale - 2015_61D

Modifications budgétaires

réf : 2015_54D

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à un transfert de crédits lié à la réalisation en régie, de travaux de rénovation d'un bâtiment communal sur l'opération intitulée " Rénovation d'un logement" situé au 70 rue d'Houdain. En effet les charges contribuant à la réalisation d'un bien constituant au final un investissement sont initialement comptabilisées en section de fonctionnement. Un transfert comptable est nécessaire ce qui implique de fournir un état des travaux d'investissement effectué en régie.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances lors de sa réunion du 3 novembre 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE

aux ouvertures de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement
023 virement à la section de fonctionnement : 5 733.25€
Recette de fonctionnement
Article 722/042 Travaux en régie: 5 733.25€

Dépenses d'investissement
Article 2313/040 5 733.25€
Recette d'investissement
021 virement à la section d'investissement 5 733.25€
Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Classement d'une parcelle communale dans le domaine public - Impasse Fardel

réf : 2015_55D

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-1 à L.141-3 inclus, relatifs à la voirie communale, et son article L.141-8 pour ses dépenses d'entretien,

Considérant le transfert de propriété des parcelles acquises préalablement aux travaux d'aménagement de la nouvelle mairie et de la voirie,

Considérant que les services du cadastre reportent les parcelles communales non bâties acquises et issues de divisions privées lors de ses travaux de mise à jour général du plan cadastral

Considérant que les parcelles créées en vue d'un aménagement de voirie peuvent être intégrées dans le domaine public communal après délibération de classement émanant du conseil municipal,

Considérant que la parcelle identifiée l'Impasse Fardel présentée ci-dessous peut faire l'objet d'un classement

SECTION CADASTRALE: AC PARCELLE N°1130 SUPERFICIE : 363m²

Il est proposé aux membres du conseil municipal de classer l'Impasse FARDEL, parcelle privée communale non bâtie réservée à la voirie désignée ci-dessus, dans le domaine public communal

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Dénomination de Rue: Rue de Rebreuve

réf : 2015_56D

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que " Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune"

Vu le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des Impôts Fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Vu l'article L113-1 du code de la voirie routière qui renvoie à l'article L.411-6 du code de la route qui précise que "le droit de placer en vue du public par tous les moyens appropriés, des indications ou signaux concernant, à un titre quelconque, la circulation n'appartient qu'aux autorités chargées des services de la voirie"

Vu l'article n°141-3 du code de la voirie routière relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies communales;

PRENANT EN CONSIDERATION :

- la voie en direction du Parc Départemental d'Olhain est située sur le territoire de la commune de Maisnil-les-Ruitz porte le nom de Chemin de Rebreuve

DECIDE de dénommer désormais la voie donnant accès à Olhain : Rue de Rebreuve

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Correspondant Défense

réf : 2015_57D

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit désigner un correspondant défense parmi ses membres. Le Correspondant sera l'interlocuteur privilégié pour développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de Défense. Il sera le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

Monsieur DAUTREMETPUIS Henri est désigné à l'unanimité.

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Avenant au bail au logement communal 3 rue du Presbytère

réf : 2015_58D

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 avril 2013 portant sur la location du logement communal situé au 3 rue du Presbytère à Maisnil-les-Ruitz,

Vu le garage situé sur la parcelle communale du logement loué

Monsieur le Maire propose de réaliser un avenant précisant la mise à disposition du garage au locataire sans augmentation du loyer.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer au locataire actuel du logement communal situé au 3 rue du Presbytère, l'usage du garage situé sur la même parcelle que le logement

DIT qu'il n'y aura pas d'augmentation du loyer

Autorise Monsieur le Maire à modifier par avenant le contrat bail signé le 23.04.2014

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Achat d'un minibus : demande de subvention auprès de la CAF: Caisse d'Allocations Familiales

réf : 2015_59D

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune a régulièrement recours au minibus afin d'assurer les transports d'enfants dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement mais aussi pour le transport des enfants des écoles qui se rendent à la cantine le midi en cas de mauvais temps. Il s'avère que le minibus de la commune a 14 ans et rencontre des problèmes mécaniques de plus en plus fréquents.

Au regard du coût financier que ces travaux de réparation du véhicule engendrent, Monsieur le Maire propose d'acquérir un véhicule neuf de 9 places.

Vu le montant prévisionnel de cet achat de 21 174,26HT

Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

DECIDE de procéder à l'achat d'un minibus de 9 places;

Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la demande d'aide financière auprès de la caisse d'allocations familiales dans le cadre de l'aide à la mobilité

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à réaliser toutes démarches auprès des différents organismes pour l'obtention de subvention pour cette opération.

Modification du programme Local Habitat d'Artois Comm

réf : 2015_60D

Monsieur le Maire expose que par délibération du 8 avril 2015 le conseil communautaire d'Artois Comm a engagé une procédure simplifiée de son Programme Local Habitat (PLH) afin d'y intégrer les dispositions du PLH de l'ex Communauté de Communes de Noeux et environs et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable à la procédure simplifiée d'intégration des dispositions du PLH de l'ex communauté de Communes de Noeux et environs au PLH D'Artois Comm.

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Mise à jour de la longueur de la voirie communale

réf : 2015_61D

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT

Monsieur le Maire expose que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères dont la longueur de la voirie publique communale.

Il explique que chaque année la longueur de voirie déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public.

Il indique qu'au 1er janvier 2012, la longueur de la voirie publique s'élevait à 7 424 mètres.

En fonction des opportunités des voies ont été intégrées dans la voirie communale et il convient aujourd'hui d'effectuer une réactualisation en fonction des données ci-dessous

VOIES	LONGUEUR
Impasse FARDEL	43 m
Lotissement Le Clos du Sart	
rue des Frênes	245m
rue des Hêtres	277m
soit	565m

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE d'intégrer ces mètres dans la voirie communale,

PORTE la longueur de voirie à 7 989 m au 1^{er} janvier 2016

Vote à l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

Taxe d'Aménagement communal (autorisations d'urbanisme)

Le Conseil municipal décide de maintenir la taxe d'aménagement communal à 3%.

Cimetière : Taxe de superposition

La commission des travaux se réunira pour discuter de la mise en place éventuelle d'une taxe de superposition au cimetière et la création d'un troisième columbarium.

Projets 2016: demande de subvention

Des demandes de subvention seront demandées pour l'aménagement de la Grand'Place de Maisnil-les-Ruitz . Une estimation des travaux est en cours de réalisation par les services du Département du Pas-de-Calais

Représentants de la commune au CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) ARTOIS COMM
M DELHOMEZ Jacques est nommé représentant de Monsieur le Maire au CISP, M DAUTREMEPUS Henri comme suppléant.

INFORMATIONS

- Création d'un éclairage sur le petit terrain de football servant à l'entraînement.
- La commune est en attente de la réponse de l'éducation nationale et des services de l'état pour la désaffectation du logement situé au 1 rue de Mulhouse.
- Un don de trois ordinateurs à la commune a été fait par Maisons et Cités.
- Chemin d'Olhain : implantation par ARTOIS COMM de deux panneaux " Vététistes vous n'êtes pas prioritaires".
Par ailleurs de plus en plus de voitures empruntent ce chemin. il est rappelé que seuls les agriculteurs, le garde- chasse et les propriétaires fonciers ont le droit d'y stationner.
Un courrier sera envoyé à EDEN 62 demandant une meilleure visibilité dans le fléchage pour l'accès aux terrils. Des problèmes de sécurité sont évoqués entre les chasseurs et les marcheurs qui ne suivent pas le chemin existant.
La commune adhérente au SIVOM DU BRUAYISIS Monsieur le Maire met l'accent sur la situation financière du SSIAD (service de soin infirmier à domicile) .
- La commune a adhéré au marché de groupement de la FDE (Fédération Départementale d'Energie) pour l'achat de l'électricité. Le candidat retenu est EDF.

DIVERS

- Il est fait le compte rendu du conseil de l'école primaire les Erables.
- Rappel des manifestations à venir:
 - * La commémoration du 11 novembre 2015
 - * Le spectacle Danse Windows le 20.11.2015
- La boîte de chocolat distribuée aux aînés de plus de 75 ans et plus en décembre sera cette année remplacée par un colis de même valeur. (Un seul colis par foyer.).
- Une proposition de voyage pour les aînés en 2016 est présentée avec une demande de participation communale. Celle-ci sera soumise à la commission des finances lors de la discussion du budget 2016.

Séance levée à: 21:15